
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte Séance du 19 Décembre 2017

Présents : Mme Nathalie PASIERB, MM, MEYER Christian (Président), Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphan PILLEMONT, Lotfi ZARKA,

Absents excusés : MM. Philippe PELLAN, Pascal TISSERAND, Alain BACHOT, Mustapha JINAMI, Natacha HUGEL

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de M. GUYOT Eric en date du 15 décembre 2017, souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à la Commission de District de l'Arbitrage. Pris note.
Remerciements.

Mail de M. ROULIS Jean-Heloïc en date du 13 décembre 2017, arbitre R2 à la LPIFF en provenance de la Ligue Réunionnaise, informant la Commission de son souhait de devenir observateur pour le DYF. Pris note.
Remerciements.

La Commission de District de l'Arbitrage vous convoquera pour une entrevue dès la reprise du championnat.

Mail de M. BILLAUD Julien en date du 13 décembre 2017, informant la Commission de son indisponibilité suite à une blessure à la cheville (certificat médical joint). Pris note.
Remerciements.

Mail de M. MARTINS Mathieu en date du 15 décembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité tardive pour raison professionnelle. Pris note.
Transmis section désignations.
Vous voudrez bien faire parvenir un justificatif à la Commission.

Mail de M. PAINDEPICE Léandre en date du 18 décembre 2017, arbitre DYF sollicitant la Commission afin d'être intégré dans le corps des arbitres assistants spécifiques. Pris note.
La Commission a le regret de ne pouvoir accéder à votre demande pour la deuxième partie de saison 2017/2018. Celle-ci sera étudiée au début de la saison 2018/2019.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres

PORT-MARLY CS – VET D5/C – Port-Marly CS / Sartrouville FC du 14 janvier 2018 arrivée le 14-12-2017

ASI BLARU – VET D4/A – Blaru / Meulan du 07 janvier 2018 arrivée le 14-12-2017

USM LES CLAYES S/S BOIS – U19 – Pecq US 1 / Les Clayes S/Bois USM 1 du 07 janvier 2018 arrivée le 18-12-2017

MANTES FC – U17 D4/A – Aubergenville FC / Mantes FC du 11 février 2018 arrivée le 19-12-2017

SARTROUVILLE FC – VET D5/C – Port Marly CS 11 / Sartrouville FC 12 du 14 janvier 2018 arrivée le 19-12-2017

REPRISE DE DOSSIERS

FORMATION ARBITRE FUTSAL du 25.11.2017

Pour faire suite à la précédente demande restée sans réponse, la Commission de District de l'Arbitrage renouvelle sa demande d'explication aux arbitres ci-dessous nommés, absents sans en justifier à la formation du 25 novembre 2017.
Faute de réponse motivée, au plus tard le 02 janvier 2018 à 12 heures, ces arbitres ne seront plus désignés et s'exposent au remboursement des frais de formation tels que prévus dans les sanctions financières du Règlement sportif du District des Yvelines.

✓ EL BADAoui Anis

✓ GHARRAFI Mohammed

✓ HADDADI David

RATTRAPAGE TESTS PHYSIQUES

BOUGIVAL LE 13 DECEMBRE 2017

Mail de M. KHOUBABA Hassan en date du 14 décembre 2017, arbitre arrivant du District de l'Essonne, inscrit sur le rattrapage test physique du mercredi 13-12-2017 ne s'étant pas déplacé sur le terrain prévu. Pris note. Mis en délibéré.

Mail de M. MAIGA Alhassane en date du 15 décembre 2017, arbitre DYF, inscrit sur le rattrapage test physique du mercredi 13-12-2017 ne s'étant pas présenté suite à un déplacement professionnel à l'étranger. Pris note.
Vous voudrez bien communiquer tout justificatif de ce déplacement à la Commission d'Arbitrage au plus tard le 02 janvier 2018 à 12 heures.

Mail de Mme DAGNA Marie-Pierre, MM. MARGERIN Christian, DUPONT Fabrice, BAGHDADI Iliass, ANDRIANADA Jean-Jacques en date du 14 décembre 2017, arbitres inscrits sur le rattrapage test physique du mercredi 13-12-2017 ne s'étant pas déplacés sur le terrain prévu. Pris note.

La Mairie d'Elancourt ayant prévenu le DYF de l'impraticabilité du terrain Boniface le 11 décembre 2017, un mail a été immédiatement adressé sur la messagerie « MoncompteFFF » de tous les arbitres inscrits, les informant du changement de lieu de rassemblement pour le test. Vous aviez toute latitude (3 jours) pour vous informer de la teneur de ce message.
Conformément à l'article 6 et l'annexe 2 du Règlement Intérieur de la CDA, vous ne pourrez plus être désignés jusqu'au 30 juin 2017.